

Fiche Inscription 2017 – 2018

Séances collectives de Sophrologie -Méditation



Affaire d'une vie
sophrologie
méditation

A renvoyer à l'Affaire d'une Vie - 6, passage du carrousel - 44000 Nantes
Ou à nous remettre sur place.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal - Ville :

Tél fixe : Tél portable :

Adresse mail : Age :

Profession :

MERCI de joindre une photo

JE M'INSCRIS à la séance de sophrologie - méditation du :

Lundi 14h30 à Mangin

Mardi 10h30 à Mangin

Jeudi 10h30 à MCM

Mardi 18h à MCM

Jeudi 12h30 à MCM

Mardi 19h15 à MCM

MCM : Madeleine Champ de Mars

Avez-vous déjà pratiqué la sophrologie ou une autre technique corporelle et quels sont vos besoins et vos attentes par rapport à la sophrologie ? :

Avez-vous des problèmes de santé, des difficultés particulières dont le sophrologue doit tenir compte ?

✓ **Adhésion obligatoire à l'association** : Je verse un chèque de 15 € à l'ordre de l'Association Affaire d'une Vie. Ce montant comprend l'adhésion et l'assurance (chèque séparé de celui pour l'inscription).

✓ **Inscription annuelle** : Je verse un chèque de 260€/210€/180€ à l'ordre de l'Association Affaire d'une Vie. L'inscription annuelle donne droit à un cours collectif par semaine. Possibilité de régler en 3 chèques remis à l'inscription encaissés les 15/10/2017, 15/01/2018, 15/04/2018.

✓ **Je m'inscris aux séances de sophrologie** de Madeleine Champ de Mars ou de Mangin Ile Beaulieu à Nantes. Les cours débuteront le 18 septembre 2017 et finiront le 28 juin 2018. Les séances ont lieu sur le temps scolaire, pas de séances pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

J'ai pris connaissance que mon engagement pris pour l'année 2017-2018 est définitif et ne donnera droit à aucun remboursement sauf cas de force majeure (plus de 30 jours d'arrêt maladie, mutation professionnelle sur présentation d'un justificatif). Possibilité de rattraper les cours uniquement sur le trimestre concerné en fonction des disponibilités et sur accord de la sophrologue.

Fait à Nantes, le / / 201

Signature

REGLEMENT INTERIEUR AFFAIRE D'UNE VIE

Dans le cadre du respect du règlement et du fonctionnement de l'**Association L'Affaire d'une Vie**, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement. Par leur inscription, les adhérents s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Cotisation et inscription

Les personnes désirant adhérer aux séances collectives proposées par l'association devront remplir et signer un bulletin d'inscription (pour les mineurs de moins de seize ans, le bulletin est rempli par le représentant légal). Toute inscription aux séances collectives inclus l'adhésion à l'année d'un montant de 15 €, cette adhésion est valable de septembre à fin août de l'année suivante. Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après règlement.

Les séances collectives de sophrologie-méditation sont réglables à l'année, sous la forme d'un règlement de 180€ (carte blanche), 210€ (lycéens, étudiants, demandeurs emploi, retraités, bénéficiaires AAH) et 260€ (travailleurs). Tout règlement pour les séances collectives versé à l'association est définitivement acquis et ne donnera droit à aucun remboursement sauf les cas suivants : plus de 30 jours d'arrêt maladie, mutation professionnelle sur présentation d'un justificatif.

Il ne saurait être exigé aucun remboursement en cours d'année en cas d'interruption de la part d'un membre ou de radiation d'un membre.

Il est possible de rattraper les cours uniquement sur le trimestre concerné en fonction des disponibilités et sur accord de l'animateur.

Les adhérents

Hygiène et sécurité

Il est demandé aux adhérents de respecter les lieux où se déroulent les séances collectives.

Il est de la responsabilité de l'adhérent d'informer l'animatrice d'éventuels problèmes de santé (prise de médicaments, problèmes respiratoires, maux de dos, incapacités physiques...) afin de lui permettre d'adapter les exercices proposés. Un certificat médical pourra être exigé par l'association en cas de problèmes de santé.

Ponctualité et assiduité : Les adhérents s'engagent à être assidus et respectueux des horaires des séances collectives afin de ne pas gêner la progression de la pratique des autres participants.

Pour toute absence prévue à un cours ou tout retard, l'adhérent est tenu d'avertir l'animatrice afin de ne pas pénaliser le groupe d'une attente inutile.

Les adhérents s'engagent également à respecter le cadre des séances défini par l'animatrice.

Radiation

Pourra être radié sur le champ sans aucun remboursement possible, tout adhérent ne respectant pas les conditions suivantes :

- Non-respect du règlement intérieur,
- Vol, dégradation du matériel et/ou du lieu,
- Comportement dangereux, comportements en état d'ivresse.
- Non-respect des autres : propos désobligeants, jugeants, racistes, antisémites, agression physique ou harcèlement envers les autres adhérents et l'animatrice.
- Non-respect de la laïcité de l'Association.

Le présent règlement intérieur est adressé à chaque adhérent de l'association l'Affaire d'une Vie s'inscrivant à un cours collectif et devra être daté et signé pour confirmer son accord avec son contenu ainsi que son inscription définitive.

Fait à Nantes, le / / 20....

Nom, prénom et mention « *lu et approuvé* »
Signature